

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin, le conseil municipal de la commune de **OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **19**  
de présents : **15**  
de votants : **19**

**Étaient présents :**

M. et Mmes BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, LEVE Damien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

**Étaient absents excusés :**

**Étaient absents :** /

**Procurations :**

M. GRANDJEAN Guillaume a donné procuration à M. FRERY Francis  
M. LACOGNATA Alain a donné procuration à M. GULINO Eric  
Mme MANGIN Marie-Françoise a donné procuration à Mme GAUTIER Marina  
M. MANGIN Sébastien a donné procuration à M. DIM Lucien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/06/2025.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26/06/2025.

**N° 47/2025 : Attribution du marché de viabilisation du lotissement "Grand Pré"**

Par la délibération 55/2023 du 19 septembre 2023, la commune a décidé la création d'un petit lotissement dénommé « Grand Pré » situé 2, rue de Pange à OGY.

Après démolition de la maison qui s'y trouvait lors de l'achat du terrain le 13 décembre 2017, ce lotissement a fait l'objet d'une division parcellaire, dont 3 terrains à construire d'une superficie moyenne de 8 ares.

Un appel d'offre a été lancé début avril 2025 pour la viabilisation de ces 3 parcelles : réalisation des réseaux eaux pluviales, eaux usées et création d'une zone de 4 parkings à l'entrée du lotissement Clos des Métayers.

Cet appel d'offre, auquel 3 entreprises ont répondu, a donné les résultats suivants :

- ❖ SMPTF de Saint-Avold : 64 052,54 € HT
- ❖ AJTP de Noisseville : 71 315,00 € HT
- ❖ SADE de Metz : 104 880,00 € HT

Après analyse des offres sur le plan qualitatif et technique, le bureau d'études LVRD, chargé de la maîtrise d'œuvre, propose de retenir la société SMPTF de Saint-Avold.

La présente délibération a pour objet l'attribution de ce marché.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DIM Lucien, adjoint au Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

- **DÉCIDE** de confier le marché de viabilisation du lotissement « Grand Pré » à la société SMPTF de Saint-Avold ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au marché de travaux correspondant ;
- **VOTE** les crédits nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme,  
Ogy-Montoy-Flanville, le 24 juin 2025

 Le Maire,  
Eric GULINO